

L'an deux mil vingt-quatre et le 17 octobre à 20h30 s'est réuni dans la salle de la mairie, le conseil municipal de la commune de Chavannes sous la présidence de M. Jacques POCHON, maire.

Etaient présents : M. Jacques Pochon, M. Christian Colombet, Mme Pascale Bonnet, M. Sylvain Reboulet, M. Stéphane Gonthier, M. David Bernard, M. Damien Bogiraud, Mme Malaurie Feydet, M. Loïc Perrier, M. Guillaume Tattu.

Etaient excusés : Mme Aurélie Pral (pouvoir donné à Mme Bonnet), M. Lionel Melquiond (pouvoir donné à M. Colombet, reçu en cours de conseil), Mme Stéphanie Palué-Charra (pouvoir donné à M. Pochon).

Etaient absents : Mme Déborah Garcia

Secrétaire de séance : Mme Pascale Bonnet

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 12

Date de convocation : 12/10/2024

Point à ajouter à l'ordre du jour : Devenir des champs communaux à l'Est du village suite aux travaux de protection aux inondations.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité (12).

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 19 septembre 2024 :

Approbation du compte rendu à l'unanimité (12).

2 – Affaires soumises à délibération :

Remboursement de la Marelle (régularisation) :

Une facture de la librairie des Cordeliers à Romans (achat livres pour l'école) a été réceptionnée par la mairie et réglée. Cette facture aurait dû être payée par l'association des parents d'élèves La Marelle. La Marelle propose d'établir un chèque du montant de la facture (641.44€) au nom de la commune pour régularisation de la situation.

Approbation du Conseil Municipal pour la régularisation à l'unanimité (12).

Traverse de village, emprunt court terme pour le financement de l'avance de TVA (trésorerie) :

Le Crédit Agricole Centre Est, agence de Saint Donat, a été sollicité pour un prêt court terme d'un an, afin de financer une avance de trésorerie nécessaire pour le paiement de la TVA. Besoin de 160.000€, remboursement de la TVA par l'Etat dans l'année qui suit la dépense. Mise à disposition des fonds en novembre 2024. Proposition du Crédit Agricole, taux de 3.00%.

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité (12).

Arche Agglo, modification des statuts compétence Petite Enfance :

Une loi votée le 18 décembre 2023 désigne les communes, autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant. Les compétences sont, pour toutes les communes, le recensement des enfants concernés, l'information et l'accompagnement des familles, et pour les communes de plus de 3.500 habitants, la planification et le développement des modes d'accueil et le soutien à la qualité des modes d'accueil, article 6.12 nouvellement créé. L'agglo exerce déjà une compétence facultative article 6.9 intitulée « entretien et gestion d'équipements publics de propriété communautaire » où figurent les crèches et les multi accueil. Il s'agit d'un élargissement de compétences au-delà de la gestion des équipements publics. Le Conseil d'Agglo a, dans un 1^{er} temps, validé ce transfert. Les communes doivent, à leur tour, se prononcer. Le transfert est définitif si une majorité dite « qualifiée » des communes l'approuve.

Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité (12).

Tarif location salle des associations :

La demande de location est relativement importante. Les tarifs n'ont pas évolué depuis de nombreuses années. Il est proposé de nouveaux tarifs applicables aux prochaines locations :

- Tarif habitants de Chavannes : saison hivernale du 1^{er} novembre N au 31 mars N+1, 85€ (comprend le chauffage), hors saison hivernale 60€. Augmentation de 5€ en moyenne.
- Tarif « extérieurs » avec parrainage habitant de Chavannes : saison hivernale du 1^{er} novembre N au 31 mars N+1, 100€ (comprend le chauffage), hors saison hivernale 75€. Augmentation de 10€ en moyenne.

Il est évoqué la question d'un accès direct à la salle des associations depuis l'extérieur, à réfléchir.

Après échange, le Conseil Municipal approuve l'augmentation de tarif à l'unanimité (12).

Protection Sociale Complémentaire des agents communaux :

Les employeurs publics territoriaux devront prochainement obligatoirement contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient, souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir :

- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation deviendra obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1er janvier 2025 selon un minimum de 7€ brut mensuel, et pour le risque santé à effet du 1er janvier 2026 selon un minimum de 15€ brut mensuel. La proratisation pour les agents à temps non complet ou à temps partiel n'est pas prévue par les textes en vigueur.

L'employeur peut opter, pour chacun des risques :

- soit pour la labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- soit pour la convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance.

Cette consultation est réalisée :

- soit par l'employeur,
- soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

La commune propose, à effet du 1er janvier 2025, pour le risque prévoyance, d'adhérer au contrat d'assurance collective proposée par le CDG26, à adhésion facultative des agents. La commune accorderait une participation aux fonctionnaires et agents contractuels qui adhèreraient au contrat collectif d'assurance et laisserait la possibilité aux agents de couvrir leur régime indemnitaire à hauteur de 47,5% ou 90%. La commune propose de fixer le niveau de participation à 7€ par agent à compter du 1er janvier 2025.

L'assureur du CDG26 ne peut, à cette heure, être considérée comme définitivement validé. Dans le cas où l'assureur refuserait l'adhésion de notre commune, la commune se tournerait vers des contrats individuels labellisés dès le 1er janvier 2025.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité (12).

Fermeture de l'épicerie La Cabane :

Mme Cécile Caso nous a informé le 3 octobre qu'elle cesserait son activité fin octobre en raison de l'insuffisance de l'activité. C'est la fin d'un beau projet qui aura contribué à créer du lien entre les habitants du village. Qu'elle et les personnes qui l'ont précédée, en soient remerciées ! Administrativement, un bail commercial 3-6-9 ans encadre l'occupation des locaux. Il ne prévoit pas un arrêt aussi rapide (préavis de 6 mois dans le bail). Afin de régulariser la situation et ne pas aggraver les difficultés de l'occupant, il est proposé d'accepter la rupture du bail au 1er octobre 2024 et de ne pas prendre en compte la période du préavis. Il est convenu qu'une réflexion doit s'engager rapidement sur le devenir des locaux libérés.

A l'unanimité (12), accord du Conseil Municipal pour la suppression du préavis de 6 mois.

Réception du pouvoir de Lionel Melquiond.

Discothèque :

Un nouvel incident, après bien d'autres, a eu lieu sur la voie publique le dimanche matin 6 octobre. Une habitante rentrait chez elle. Elle a été agressée par un groupe d'individus alcoolisés. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur un projet de lettre au Préfet de la Drôme et au Procureur de la République demandant des mesures plus fermes pour que la sécurité et la tranquillité des habitants soient assurées dans le village. Les lettres de plainte reçues en mairie ces derniers mois, seraient transmises.

Accord du Conseil Municipal pour le projet de lettre à l'unanimité (13), vote à bulletin secret.

Rénovation 2 logements communaux : compte rendu dernière réunion sur diagnostic du 4 octobre avec M. Amette, maître d'œuvre. Rénovation (notamment thermique) des 2 logements communaux, au-dessus de l'ancienne mairie et au-dessus de la mairie actuelle. Objectif : améliorer le classement des 2 logements au Diagnostic de Performance Énergétique DPE ainsi que le confort et la fonctionnalité. Estimation globale 152.900€ HT, diagnostic 4.000€ HT en sus, estimation hors photovoltaïque maîtrise d'œuvre.

- Logement 14 rue de l'ancienne école : rappel rénovation d'ensemble en 1996 ; isolation grenier en 2019 ; travaux envisagés : renforcement de l'isolation de tous les murs (insufflation dans cloison brique), changement de toutes les menuiseries extérieures (1 porte et 4 fenêtres, volets compris), création placard dans chaque pièce, agrandissement salle de bains avec WC accolé, installation cuisine intégrée et rangement dans la salle de bains et les toilettes, renforcement du garde-corps, changement des menuiseries intérieures, trappes, mise à niveau électricité et plomberie, chauffe-eau thermo dynamique, installation d'une ventilation, mise à niveau convecteurs électriques avec éventuel projet installation photovoltaïque autoconsommation sur toiture sud), peinture murs et plafonds, sols souples et carrelage, remplacement portail bois cour. Montant estimé hors photovoltaïque et maîtrise d'œuvre, 70.500€ HT.
- Logement 63 grande rue : rappel extension ouest logement en 1982 ; changement des fenêtres et isolation grenier en 2019 ; travaux envisagés : isolation de tous les murs de la partie la plus ancienne (avant 1982), inversion cuisine et bloc salle de bains WC, plafond abaissé dans les 3 chambres et le bloc salle de bains et toilettes, création placard dans chaque chambre, installation cuisine intégrée et rangement dans la salle de bains et les toilettes, déplacement de l'entrée du logement dans le couloir avec création d'un palier (accès direct aux combles), remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur installé dans le couloir menant à la bibliothèque raccordée aux radiateurs existants, installation d'une ventilation, peinture murs et plafonds, sols souples et carrelage, traitement bois escalier, réparation zinguerie sur la toiture, projet installation photovoltaïque autoconsommation sur toit salon à confirmer. Montant estimé à 82.400€ HT hors photovoltaïque et maîtrise d'œuvre.

Travaux complémentaires changement menuiseries sur autres bâtiments ou lieux communaux : 40.300€ HT

Rez de chaussée de l'ancienne mairie (épicerie actuelle) : 17.300€ HT, changement des 3 portes et des 4 fenêtres.

Salle des fêtes et associations : 23.900€ HT, 1 porte fenêtre, 4 fenêtres dont 2 petites à la salle des fêtes (salle bar et salle rangement 1er). Un échange a lieu sur l'état de nos 3 autres logements locatifs qui nécessitent aussi une rénovation lourde. Le financement résiduel des travaux pourra être alimenté par des augmentations de loyers des logements rénovés (loyers actuels plutôt bas).

A l'unanimité (13), approbation du diagnostic et autorisation donnée au Maire pour solliciter des subventions tous azimuts (Département, Région, SDED, Etat (fonds vert DETR...) ...) et rencontrer des opérateurs immobiliers publics pour étudier l'éventualité de conventionner les 2 logements (autres subventions) ?

3 – Affaires soumises à décision :

Devenir des champs communaux à l'Est du village suite aux travaux de protection aux inondations :

Fin des travaux du bassin de rétention du chemin du Mulet. Fin des travaux du bassin de rétention à l'Est du village et du nouveau pont sur le Merdarioux (chaussée en béton bombée pour orienter l'eau hors du village). Réouverture circulation route de Clérieux le 14 octobre. Reprise des accotements du chemin du Mulet dégradés par les camions et le surplus de trafic. Document Plan Communal de Sauvegarde PCS de Chavannes, à achever. Document exigé par l'Etat pour l'octroi des subventions à Arche Agglo. Inauguration des travaux le 15 octobre. Bilan financier ensemble travaux sur la Veauce 6.860K€ HT travaux, aide état (Fonds Barnier) 3.430K€, Agence de l'Eau 710K€ et Fonds Vert 307K€, solde Arche Agglo 3.113€ HT. Chantier Chavannes 14.4% de l'ensemble.

Devenir des 2 champs communaux modifiés par les travaux : il est proposé de les transformer en un parc arboré (idem façade Est du site de l'étang du Mouchet, parc à l'entrée Nord de Clérieux ou parc de Chateauneuf sur Isère près du gymnase), avec création d'un sentier de liaison entre la route de Clérieux et le carrefour du chemin du Mulet avec la route de Saint Donat. De futurs grands arbres seraient plantés dès cet hiver. Des tables pique-nique seraient installées. Un espace potager avec mare pour arrosage pourrait être créé côté sud à côté du « terrain de sports ». Ce chantier pourrait être conduit en partenariat avec Arche Agglo et en associant les enfants de l'école du village pour les plantations.

Après débat, accord du Conseil Municipal à l'unanimité (13).

4 – Affaires non soumises à délibération, Informations

Conseil d'agglomération du 9 octobre 2024 : Ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE : Renouvellement conventions Poste « agences postales intercommunales » ; RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs, RIFSEEP Ajustement du « bonus attractivité » ; FINANCES PATRIMOINE MOYENS GENERAUX : Budget annexe assainissement Décision modificative n° 1, Budget principal Décision modificative n° 2, Budget annexe développement économique Décision modificative n°2, Budget annexe Linaë Décision modificative n° 1 ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Aménagement RD473 Fonds concours commune Margès ; CULTURE : Enseignement Artistique Ecole de Musique et Danse Intercommunale Convention communes Interventions Milieu Scolaire (IMS), Enseignement Artistique Ecole Musique et Danse Intercommunale Convention l'Orchestre à l'école ; TRANSPORT MOBILITES : Oûra Avenant n° 1 convention encaissement et reversement recettes ; GESTION DECHETS : Convention installation nouveaux points collecte communes ; EAU ASSAINISSEMENT : Rapport sur le Prix et la Qualité des Services 2023 ; TOURISME : Convention objectifs SPL AH Tourisme Subvention 2024 ; ENVIRONNEMENT : Charte forestière Chambarans ; LEADER : Règlement aide création enveloppe dédiée co-financement porteurs projet privé.

Rénovation de la traverse de village : Compte rendu réunions chantier 25 septembre, 3, et 10 octobre.

Place de l'ancienne mairie, reste les finitions (plots, barrières, arbre, fleurs, infiltration dans bassin, petite maçonnerie, poubelle, alimentation électrique du lampadaire central...). Giratoire central et Route de Tain, reste les finitions (yeux de chat 2 lieux, signalétique verticale, enherbement et implantation arbustes notamment chicanes et entrée agglomération...). Place du café : reste des finitions (arbres, arbustes, éclairage public, panneau patrimoine...). Bas de la rue de l'ancienne mairie : travaux en cours. Rue du 19 mars 1962, projet de double chicane mis en suspens. Choix des essences des espaces verts en cours (arbres, arbustes, fleurissement...). Attente d'un bilan financier permettant de clarifier les crédits disponibles en fin de chantier.

Restauration de 2 statues en bois polychrome situées dans l'église de Chavannes : Ces 2 statues sont celles de Saint Antoine, inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques en 1980 située dans la nef et la Vierge à l'Enfant située dans la chapelle de droite. A l'origine, un 1^{er} devis avait été établi par l'entreprise Paillard Boyer qui avait réalisé la restauration des décors peints. Le Département et la DRAC Rhône Alpes ont considéré que ce devis (2.170€ HT) ne répondait pas au besoin. Ce travail a été retiré de la demande initiale de subvention de fin 2023. Le Département et la DRAC ont demandé à la commune de solliciter d'autres devis. Nous en avons reçu 2. Récemment, la DRAC a fait le choix du devis de Mme Louise Rouillé d'un montant de 6.300€ HT, choix confirmé par la Conservation Départementale du Patrimoine. Une nouvelle demande de subvention au Département a été faite récemment pour confirmer notre sollicitation 3.150€ 50%. La statue de Saint Antoine a fait l'objet d'une demande de subvention auprès de la DRAC Rhône Alpes, 750€ attendus, 25% pour la statue de Saint Antoine inscrite inventaire MH.

Construction halle bois associative photovoltaïque :

Budget prévisionnel 272.218€ HT. Totaux financements obtenus 234.886€ soit 85,5% dont 76,2% de financements publics (maxi 80%). Détail financements obtenus : subvention Départementale 136.109,20€ réponse officielle fin novembre 2024, bonus bois Département Drôme 29.641€ au lieu de 36.160€ soit un écart négatif 6.519€ réponse officielle fin novembre 2024, bonus bois Région 26.636€ au lieu de 28.928€ soit un écart négatif de 2.292€, Etat subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR Fond Vert 15.000€ au lieu de 16.578€ soit un écart négatif de 1.578€ et soulte Energie Rhône Vallée 25.000€. Reste à charge prévisionnel de la commune de Chavannes : 39.832€ au lieu de 26.943,68€ soit 12.888€ de plus. L'engagement communal représente 14,6% des dépenses.

Le 9 octobre, nous avons rencontré Energie Rhône Vallée qui a confirmé son engagement à nous accompagner pour la mise en place des marchés publics (mise en concurrence, cahier des charges à élaborer). ERV indique que la soulte ne devrait pas varier. Une marge est prévue pour amortir une baisse relative de prix du rachat d'électricité et la construction d'un éventuel transformateur électrique. La décision sur la construction est prévue au conseil municipal de décembre.

Composteur collectif : Inauguration site compostage déchets de cuisine contre le mur Nord de la salle des fêtes, le samedi 19 octobre à 11h autour d'un « café apéro compost » en présence d'Arche Agglo. Présentation du dispositif. Compost élaboré destiné aux habitants (la commune utilise le composteur pour les déchets de préparation de cantine). Population invitée. Ecole associée (parents d'enfants domiciliés à Chavannes).

Broyage de végétaux : Le samedi 23 novembre de 9h à 16h sur la place de l'église. Collaboration des communes de Marsaz et Chavannes avec le soutien d'Arche Agglo. Uniquement arbres et arbustes, diamètre 1cm à 15cm. Broyeur semi professionnel mis à disposition par Arche Agglo. Présence d'un agent technique municipal et d'un agent d'Arche Agglo. Inscription obligatoire auprès d'Arche Agglo pour réduire les temps d'attente et pour estimer le temps de broyage (nature du bois à broyer). Le particulier peut repartir avec son broyat. Utilisation paillage paillage arbres et arbustes. Action expérimentale.

Projet culturel de territoire : Arche Agglo propose une réflexion par territoire sur l'action culturelle en milieu rural. Réunion le 2 octobre. Occasion de mettre en avant et de développer des actions culturelles à Chavannes, à initiative de la commune (bibliothèque, patrimoine, musique) ou associative, ou en collaboration avec d'autres communes. Compte rendu.

Comité de pilotage de l'Espace Naturel Sensible de l'Étang du Mouchet et des Sources de la Veauve :

En présence de tous les acteurs, les communes, le syndicat des Eaux de la Veauve, Arche Agglo et le département de la Drôme (ENS départementaux). Bilan faune flore, entretien du site de l'étang du Mouchet (satisfaction des usagers), constat de vieillissement des barrières et platelage, fréquentation 92 visiteurs par jours en moyenne avec des pics à plus de 500 personnes. Le Département exprime le souhait d'un seul plan de gestion pour les 2 ENS. Evocation du projet de la commune de restauration du bâti naturel (en suspens). Extension de la Zone de Prémption ZP de l'ENS de l'étang du Mouchet en cours de validation par le Département (suggestion d'organiser une réunion d'information des propriétaires de terrains situés dans la ZP). Remplacement du panneau de présentation du site. Bilan des animations (hausse des visites de groupe notamment les scolaires). Projet d'installation de toilettes sèches sur le site dans la partie boisée à l'Est.

Conseil d'école 17 octobre 2024 : Ordre du jour, diverses questions concernant la vie scolaire de la part des enseignants et des parents, résultats aux évaluations nationales et aide aux élèves, les élèves à besoins particuliers et la remédiation. Baisse des effectifs (171). Réunion prévue le 5 novembre à 18h à Marsaz sur le transport scolaire. Les 30 ans du regroupement pédagogique en 2025, projet des mettre en place des animations lors de la fête des écoles en fin d'année (réunion préparatoire envisagée début novembre).

Urbanisme : Commission le 1^{er} octobre, prochaine commission le 8 novembre.

Demande : Déclaration Préalable de M. Aurélien Billon et Mme Annabelle Félio pour la pose de panneaux photovoltaïques sur leur maison, rue du 19 mars 1962. DP de M. Simon Dumas pour la pose de panneaux photovoltaïques sur sa maison, rue des Gourras. DP de Mme Marie Barraco et de M. Jean Pierre Pochon pour la pose de panneaux photovoltaïques sur leur maison, rue des Prés verts. DP de M. Loïc Carteron pour la modification de leur entrée, chemin des fonts.

Accord : Déclaration Préalable de M. Aurélien Billon et Mme Annabelle Félio pour la pose de panneaux photovoltaïques sur leur maison, rue du 19 mars 1962. DP de M. Simon Dumas pour la pose de panneaux photovoltaïques sur sa maison, rue des Gourras.

Divers :

Déjections canines : Depuis quelques mois, il est constaté régulièrement des déjections place de l'ancienne mairie et rue de l'ancienne école notamment. Il est rappelé que, pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants. Des panneaux de sensibilisation vont être mis en place.

Recensement communal 16 janvier au 15 février 2025. Les 2 agents recenseurs Mmes Amal Anghour et Aurélie Flore, agents communaux.

Cérémonie lundi 11 novembre 2024 à 11h, devant le monument aux morts, suivi de l'apéritif à la salle des fêtes.

Repas des aînés du 11 novembre 2024, à midi, à la salle des fêtes.

Vœux Commune le samedi 4 janvier 2025 à 18h à la salle des fêtes.